

Déclaration au Comité technique paritaire ministériel

A la déclaration de l'intersyndicale , le directeur de cabinet, Jean-François Hébert, président du CTPM, a donné une fin de non-recevoir à la demande d'ouverture de véritables négociations, dès ce jour en lieu et place de ce CTPM.

Il a ajouté que le cabinet avait même envisagé de faire l'économie de la consultation des organisations syndicales en CTPM alors que l'application de ces textes régira la vie professionnelle de près de 11 000 agents .

Le président du CTPM a donc décidé de reconvoquer cette instance à l'identique – même forme, même contenu- dans les 8 jours réglementaires.

Ce diktat est inacceptable! L'ensemble des organisations syndicales tiendra les agents informés des suites qui s'imposent!

Voir la déclaration en pièce jointe.